

Cher·ère·s amies et amis de La compagnie des épices,

30 ans !

Quoi de mieux pour commencer cette saison 2024-2025 qu'une bonne nouvelle !

En 2025, La compagnie des épices aura officiellement 30 ans.

Ingrédients pour 30 ans de projets artistiques et culturels :

du travail, de la ténacité, de l'imagination, de la persévérance, de la joie, de l'obstination, du plaisir,
des compagnes et compagnons de route : comédien.nes, conteur.ses, musicien.nes, administratif.ves, créateur.
trices lumière, costumier.es, metteur.ses en scène..

des spectateur.trices, des partenaires, des soutiens, un bureau, des mécènes

des lieux, des théâtres, des médiathèques, des forêts, des musées,

des brainstormings, des team buildings, du coworking, des places de parkings

des discussions, des incompréhensions, des reformulations, des irritations, des compulsions, des réconciliations,
des devis, des budgets, des contrats, des AEMs, des fiches de paie, des bilans comptables ...

des écritures, des lectures, des répétitions, des inventions, des corps, des décors, de la lumière, plus ou moins
crépusculaire...

des hauts, des bas, des certitudes (parfois), des doutes (souvent), des succès, des bides, des hauts très hauts
et des bas pas trop bas.

Tout cela donne 30 ans de spectacles et d'actions culturelles, portés par notre foi en l'importance de la **culture**
comme outil de la démocratie et de la vie citoyenne.

Bien cordialement,
Pour La compagnie des épices
Alain Prioul

La
compagnie
des épices



www.lacompagniedesepices.org



DIFFUSION 2024-2025

Le spectacle sera présenté le **jeudi 17 octobre à 14h30** dans le cadre des [Rencontres SCÈNES SUR SEINE](#) au Théâtre de L'Opprimé (Paris 12ème).

Nos objectifs en 2025 :

Proposer le spectacle en diffusion au réseau existant de la compagnie.

Autres actions de diffusion - Nous envisageons également une courte série parisienne pour que le spectacle puisse être vu par des programmateurs franciliens ainsi que nos partenaires qui ne l'ont pas programmé depuis la création.



CRÉATION printemps 2025

en co-Production avec Sublime Théâtre

Résidences en 2025 à Champigny-sur-Marne

Du 10 au 14 mars 2025 en milieu scolaire

Du 24 au 28 mars 2025 au Théâtre Gérard Philippe

Automne 2024 - printemps 2025 Crèche Armand Carrel à Paris dans le cadre du dispositif l'Art pour grandir.

Avec le soutien : de la Ville de Champigny-sur-Marne en coréalisation avec La Maison du Conte de Chevilly-Larue (94), de la Commune de La Norville (91), du Théâtre des Poissons à Frocourt (60), de la Ville de Paris - résidence L'art pour Grandir 2024-2025 (75).



PRODUCTION 2024-2025-2026

écriture des chansons, résidence de travail et recherches de partenaires financiers...

Nos objectifs en 2025 :

Recherche de co-producteurs et partenaires pour des temps d'accueil en résidence et financement de la production.

Demande d'aide à la création auprès de la DRAC Ile-de-France en 2025 ainsi qu'à la Région.

La compagnie des épices c'est aussi : d'autres spectacles qui continuent leur vie, des ateliers, des projets de territoire...

Pour en savoir plus un petit tour sur le site de la compagnie s'impose : www.lacompagniedesepices.org

Ces 30 ans

sont une bonne nouvelle et ce n'est pas sans une certaine fierté que nous assumons cette longévité. Nous sommes joyeux donc de ce travail accompli mais restons vigilants quant à la fragilité de notre écosystème.

L'État, (et par conséquent les régions, les départements et les villes) a fait des coupes vives dans le budget de la culture. Pour l'année scolaire 2024/2025, il y aura 50% d'achats de spectacles en moins (source Synavi). Cela va créer une crise majeure chez les structures du spectacle vivant les plus fragiles (fermetures, changements obligés de voies professionnelles pour les artistes, techniciens, et administratifs...).

A cela s'ajoute une hausse des prix de l'énergie, des transports...

Les coûts sont de plus en plus élevés et les budgets de plus en plus restreints. Il nous est demandé de remplir des dossiers de plus en plus chronophages et de les déposer sur des plateformes, qui interdisent le dialogue avec un interlocuteur.

Nous sommes légèrement déficitaires cette année alors que l'année a été riche en projets et événements.

Nous souhaitons continuer notre chemin de créateurs de projets, tout en partageant notre expérience avec de plus jeunes structures ou artistes.

Vous pouvez nous accompagner dans cette vie de compagnie par le biais du mécénat.

ENGAGEZ VOUS ET DEVEZ MÈNE de La compagnie des épices

Être mécène de La compagnie des épices, c'est :

ENCOURAGER l'idée que la culture de proximité est un des ferments du lien social.

ADHÉRER à l'idée que nous avons besoin des histoires pour penser notre société, pour partager et confronter nos idées.

FAVORISER l'échange de pratiques comme aide à une démocratie participative.

ENCOURAGER une économie sociale et solidaire qui valorise au mieux le travail et évite de créer de la précarité.

COMMENT DEVENIR MÈNE ?

Règlement de votre don

- Paiement par virement bancaire
- Par chèque - À l'ordre de La compagnie des épices

Envoi de votre bulletin de don

Pour tout don, merci de nous adresser le document complété et signé :

- Par voie postale : La compagnie des épices - MACVAC - 20 rue Edouard Paileron - 75019 Paris
- Par courriel : lacompaniedesepices@gmail.com

Tout don à La compagnie des épices ouvre droit à une réduction de l'impôt.

- si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu
66% du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le montant total de vos dons dépasse ce seuil vous pouvez reporter l'excédent pendant 5 ans.
- si vous êtes assujetti à l'impôt sur les sociétés
Vous pouvez déduire 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Dès perception de votre don, la Compagnie des épices vous délivrera un reçu fiscal équivalent au montant versé.

NOUS AIDER AUTREMENT...

Apport en compétence : l'expertise comptable, le graphisme et la mise en page, la maintenance d'un site

Être d'ambassad.eur.rice.s. : Un.e ambassad.eur.rice est une personne qui se ferait le messager de nos projets autour d'elle. Elle susciterait l'envie de nous connaître et de nous accompagner auprès de ces cercles amicaux, familiaux, professionnels...Ce rôle d'ambassad.eur.rice est aussi un rôle à inventer et à imaginer ensemble.

Bulletin de don exceptionnel
La compagnie des épices

La
compagnie
des épices



www.lacompagniedeseepices.org

Pour soutenir La compagnie des épices, il vous suffit :

- soit de compléter le bulletin et de faire un virement au compte de l'association
IBAN FR76 1027 8060 4100 0291 2604 013 / BIC CMCIFR2A
- soit d'imprimer le bulletin, de le compléter et de nous l'envoyer par courrier accompagné d'un chèque à l'ordre de La compagnie des épices à l'adresse suivante :
La compagnie des épices - MACVAC - 20 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris

Je donne la somme de

50€ 100€ 200€ 500€ Autre :

Mes coordonnées

Civilité.....Nom.....Prénom.....

N° et voie.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Courriel.....

Je souhaite recevoir la newsletter mensuelle de La compagnie des épices